

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE TERRITOIRE MARSEILLE PROVENCE

Séance du 13 décembre 2021

Monsieur Roland GIBERTI, Président du Conseil de Territoire Marseille Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 101 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Patrick AMICO - Christian AMIRATY - Sophie ARRIGHI - Gérard AZIBI - Mireille BALLETTI - Sébastien BARLES - Marie BATOUX - Mireille BENEDETTI - Nassera BENMARNIA - Sabine BERNASCONI - Julien BERTEI - Eléonore BEZ - Solange BIAGGI - Corinne BIRGIN - Sarah BOUALEM - Doudja BOUKRINE - Valérie BOYER - Sophie CAMARD - Isabelle CAMPAGNOLA-SAVON - Joël CANICAVE - Emilie CANNONE - Laure-Agnès CARADEC - René-Francis CARPENTIER - Roland CAZZOLA - Mathilde CHABOCHE - Saphia CHAHID - Lyece CHOULAK - Sandrine D'ANGIO - Lionel DE CALA - Bernard DEFLESSELLES - Marc DEL GRAZIA - Anne-Marie D'ESTIENNE D'ORVES - Alexandre DORIOL - Cédric DUDIEUZERE - Claude FERCHAT - Olivia FORTIN - Lydia FRENTZEL - Agnès FRESCHER - David GALTIER - Audrey GARINO - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Jean-Pierre GIORGI - Sophie GRECH - Stéphanie GRECO DE CONINGH - Frédéric GUELLE - Prune HELFTER-NOAH - Pierre HUGUET - Michel ILLAC - Sébastien JIBRAYEL - Cédric JOUVE - Christine JUSTE - Vincent KORNPROBST - Pierre-Olivier KOUBI-FLOTTE - Anthony KREHMEIER - Pierre LAGET - Gisèle LELOUIS - Pierre LEMERY - Jessie LINTON - Camélia MAKHLOUFI - Maxime MARCHAND - Marie MARTINOD - Sandrine MAUREL - Caroline MAURIN - Anne MEILHAC - Marie MICHAUD - Danielle MILON - Férouz MOKHTARI - Yves MORAINÉ - Lourdes MOUNIEN - Roland MOUREN - Lisette NARDUCCI - Grégory PANAGOUDIS - Patrick PAPPALARDO - Christian PELLICANI - Claude PICCIRILLO - Catherine PILA - Jocelyne POMMIER - Véronique PRADEL - Perrine PRIGENT - Marine PUSTORINO-DURAND - Julien RAVIER - Stéphane RAVIER - Didier REAULT - Dona RICHARD - Jean-Baptiste RIVOALLAN - Pauline ROSSELL - Denis ROSSI - Georges ROSSO - Laure ROVERA - Jean-Yves SAYAG - Eric SEMERDJIAN - Laurence SEMERDJIAN - Aïcha SIF - Jean-Marc SIGNES - Laurent SIMON - Gilbert SPINELLI - Etienne TABBAGH - Nathalie TESSIER - Ulrike WIRMINGHAUS.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Marion BAREILLE représentée par Pierre-Olivier KOUBI-FLOTTE - Romain BRUMENT représenté par Julien BERTEI - Martin CARVALHO représenté par Denis ROSSI - Hervé MENCHON représenté par Aïcha SIF - Eric MERY représenté par Mathilde CHABOCHE - André MOLINO représenté par Michel ILLAC - Didier PARAKIAN représenté par Laure-Agnès CARADEC - Benoît PAYAN représenté par Anthony KREHMEIER - Michèle RUBIROLA représentée par Vincent KORNPROBST - Guy TEISSIER représenté par Patrick PAPPALARDO.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Franck ALLISIO - Nadia BOULAINSEUR - Emmanuelle CHARAFE - Jean-Marc COPPOLA - Samia GHALI - Sophie GUERARD - Eric LE DISSES - Bernard MARANDAT - Frank OHANESSIAN - Yannick OHANESSIAN - Lionel ROYER-PERREAUT - Marcel TOUATI - Martine VASSAL - Catherine VESTIEU - Anne VIAL.

Signé le 13 Décembre 2021
Reçu au Contrôle de légalité le 14 Décembre 2021

Monsieur le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

EAU 010-593/21/CT

■ CT1 - Budget annexe Assainissement du Territoire Marseille Provence - Approbation de la révision de l'opération d'investissement, relative à la remise à niveau de la station d'épuration du Frioul à Marseille et de son affectation

Information du Conseil de Territoire

DEASV 21/19462/CT

Monsieur le Président du Conseil de Territoire Marseille Provence sur proposition du Président délégué de Commission soumet au Conseil de Territoire le rapport suivant :

L'article L.5218-7, I du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que préalablement à leur examen par le Conseil de la Métropole, le Conseil de Territoire est saisi pour information des projets de délibération.

L'opération de remise à niveau de la station d'épuration du Frioul a été approuvée par délibération du 20 juin 2019, DEA 014/6487/19/CM. Les études de conception ont été menées jusqu'en phase avant-projet. Une modification du montant de l'opération apparaît nécessaire afin de tenir compte du surcoût de l'acheminement par bateau de l'ensemble des fournitures et des personnels durant toute la phase travaux. Ce surcoût n'avait pas été apprécié à sa juste valeur lors de l'estimation initiale du projet. Par ailleurs la présence d'espèces végétales protégées aux niveaux régional et national a été identifiée à l'intérieur du site et à ses abords immédiats. Des diagnostics et des compléments d'études ont été demandés. Des mesures de protection complémentaires vont devoir être mises en place.

L'opération d'investissement 2019104900, déconstruction et reconstruction station d'épuration du Frioul, d'un montant de 3 M€ HT inscrite au budget annexe Assainissement du Territoire Marseille Provence enregistrée dans l'autorisation de programme 191112AS du programme Assainissement de la Métropole doit être révisée pour un montant de 800 000 €HT.

Cette révision porte le montant de l'opération 2019104900 de 3 000 000 €HT à 3 800 000 €HT.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de Territoire de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de Territoire Marseille Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République ;
- Le décret n° 2015-1085 du 28 août 2015 portant création de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- Le décret n° 2015-1520 du 23 novembre 2015 portant fixation des limites des territoires de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- La délibération de création de l'opération DEA 014/6487/19/CM du 20 juin 2019 approuvant la création de l'opération de remise à niveau de la station d'épuration du Frioul ;

Signé le 13 Décembre 2021

Reçu au Contrôle de légalité le 14 Décembre 2021

- Le procès-verbal de l'élection du 15 Juillet 2020 de Monsieur Roland GIBERTI en qualité de Président du Conseil de Territoire Marseille Provence.

OUI LE RAPPORT CI-DESSUS,

Entendues les conclusions du rapporteur,

CONSIDERANT

- Qu'il convient de procéder à la révision pour un montant total de 3 800 000 €HT de l'opération d'investissement afin de permettre sa réalisation ;
- Qu'il convient de procéder à l'affectation de la révision pour un montant total de 3 800 000 €HT de l'opération d'investissement ;
- Qu'il sera nécessaire aux exercices budgétaires concernés d'actualiser les crédits de paiement y afférents ;
- Que le Bureau de la Métropole envisage d'adopter une délibération sur l'approbation du budget annexe Assainissement du territoire Marseille Provence- Approbation de la révision de l'opération d'investissement, relative à la remise à niveau de la station d'épuration du Frioul à Marseille et de son affectation.

DELIBERE

Article 1 :

Le Conseil de Territoire Marseille Provence prend acte sur le projet de délibération portant sur la révision de l'opération d'investissement relative à la remise à niveau de la station d'épuration du Frioul à Marseille.

Article 2 :

Sont approuvées la révision et l'affectation de l'opération d'investissement 2019104900, déconstruction et reconstruction station d'épuration du Frioul , pour un montant de 800 000€HT, portant ainsi le montant total de l'opération à 3 800 000 €HT, rattachée au programme Assainissement Code AP 191112AS.

Les crédits nécessaires seront inscrits dans le budget annexe de l'assainissement du territoire Marseille Provence selon l'échéancier prévisionnel des Crédits de Paiement de l'opération affectée est établi comme suit :

Mandaté antérieur 2019-2020 : 36 081,78 €HT.

CP 2021 : 49 018,22€HT

CP 2022 : 100 000 €HT

CP 2023 : 2 100 000 €HT

CP 2024 : 1 514 900 €HT

Certifié Conforme,
Le Président du Conseil de Territoire
Marseille Provence

Roland GIBERTI

Signé le 13 Décembre 2021
Reçu au Contrôle de légalité le 14 Décembre 2021